

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
du 16 décembre 2022 - 19h30

Conseillers présents : Nathalie DURANTON - Maire Marcel Bernard SIMBELIE – 1 ^{er} Adjoint Laurent JUBERTIE – 2 ^{ème} Adjoint Hubert LAMOTHE – 3 ^{ème} Adjoint Isabelle SOL, Céline CERTES, Laurent GAY, Michaël LÉA et Sébastien MONTEIL	Membres en exercice : 11 Présents (Quorum) : 9 procuration : 2 votants : 11
Absents excusés : Pierre SINDOU (procuration à Laurent GAY), Elodie BOULANGER (procuration à Céline CERTES)	
Secrétaire de séance : Hubert LAMOTHE	

1) Décision Modificative du budget : FPIC 2022

200 € prévus au budget primitif 2022 alors que la part de la contribution communale au Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) s'élève à 242 € (info Préfecture 27/10/2022) : accord à l'unanimité pour ajuster le budget à 250 € au compte 739223 (**Décision Modificative n°2022-01**)

2) Décisions Modificatives du budget : programmes d'investissement

Sans modifier le montant total de la section investissement du budget 2022, il est nécessaire de réajuster les montants par opération de programmes afin de présenter au plus juste les Restes à Réaliser au 31/12/2022 :

- **Décision Modificative n°2022-02 :** + 3000 € programme cloches église / - 3000 € crédits programmes soldés
- **Décision Modificative n°2022-03 :** + 7023.43 € travaux voirie 2021-2022 / - 7023.43 € prog. voirie 2020 soldé
- **Décision Modificative n°2022-04 :** + 10000 € études réseaux eaux bourg / - 10000 € agrandissement cimetière reporté à 2024.

3) Poste secrétaire de mairie : modification du temps de travail

Rappel sur la réorganisation de la municipalité suite au décès de M. JL Monteil en février 2022. La secrétaire de mairie est davantage sollicitée par les élus qui sont en majorité en activité. À cela s'ajoutent la charge de travail actuelle incombant aux communes rurales et, spécifiquement pour Ligneyrac, les activités liées à la réglementation sur l'urbanisme en place sur le territoire communal (AVAP/SPR). Il est donc proposé d'augmenter le temps de travail de ce poste, en accord avec le comptable public.

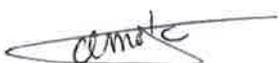
Accord à l'unanimité du conseil pour la création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe territorial, à temps complet, soit 35h hebdomadaires, à compter de mars 2023.

4) Informations et Questions diverses :

- Réunion Préfecture « délestage » électricité : coupures de 2h maximum ; info la veille à diffuser par les communes aux administrés (Panneaupocket) et info nationale « écowatt ». Si besoin de joindre les secours : appeler le 112.
- Épareuse en panne (matériel en commun avec la commune de Noailhac) : réflexions sur financement possible et demandes de devis. Réunion à prévoir avec Noailhac pour décision.

Séance levée à 21h30.

Secrétaire de séance,



Hubert LAMOTHE

Le Maire,


Nathalie DURANTON.